



tées pour atteindre un nouveau sommet en 1958. Les mesures adoptées par l'État en 1957 et au début de 1958 pour fournir (aux termes de la loi nationale sur l'habitation) des fonds en vue du financement de maisons ainsi que d'habitations à loyer destinées aux familles à revenu moyen ou à petit revenu et pour rendre plus faciles les prêts en vertu de la loi ont contribué à l'activité de la construction domiciliaire en 1958.

On prévoit une légère diminution des investissements neufs en 1958. On estime que les investissements privés faibliront de 11.5 p. 100. Tout l'Occident, en 1957, en était au point où les moyens de production de certains produits de base étaient surabondants; tant que la demande mondiale ne sera pas égale à la capacité de production, les investissements des industries de base devraient baisser au Canada. Les investissements des services d'utilité publique devraient demeurer élevés et ne connaître qu'une faible baisse. Les investissements des services accusent des tendances mixtes: le secteur des finances semble avancer légèrement, mais le commerce et les services commerciaux reculeront modérément. Toutefois, l'affaiblissement du secteur privé sera largement contre-balançé par des dépenses plus importantes du groupe non industriel et non commercial, surtout de la construction domiciliaire. Les investissements des institutions n'ont pas encore répondu à tous les besoins et on prévoit une activité plus intense durant 1958. Les investissements directs de l'État devraient augmenter de façon appréciable; de nombreux programmes différés ces